

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juin 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS
PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES
INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 juin, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre les observations que j'ai amorcées hier soir sur le bill C-84. J'ai suggéré que les abolitionnistes se constituent gardiens de prison; ils découvriraient de première main quelle occupation précaire c'est, surtout lorsqu'il s'agit de garder des meurtriers dangereux comme Lucas et Kelly.

J'ai parlé hier soir de la dernière escapade de Donald Kelly lorsqu'il a tenté de s'évader de la prison, armé d'un pistolet jouet. J'ai signalé qu'il ne s'agissait pas seulement d'un pistolet jouet, mais d'un pistolet purement et simplement. Si l'on peut faire passer en prison un pistolet jouet ou si l'on peut en fabriquer un dans une cellule, on peut tout aussi facilement passer un vrai pistolet. Aussi romanesque que puisse paraître l'aventure à distance, Kelly est un meurtrier reconnu et un évadé de prison. C'est par pur hasard qu'il n'a pas pu prendre d'otages, un pistolet jouet caché est tout aussi efficace qu'un vrai pistolet découvert. Le siège qu'il a tenu au cours de la nuit à la prison de North Bay aurait pu se solder par une fusillade ou une évasion, surtout s'il avait été armé d'un vrai pistolet. North Bay a eu de la chance cette fois, mais c'est une raison de plus pour s'assurer qu'un incident de ce genre ne se reproduise plus. Comment Kelly a-t-il obtenu un fusil? Pourquoi se trouvait-il dans un quartier cellulaire au lieu d'être dans sa cellule? Seule une enquête approfondie fournira les réponses et je crois qu'il faudrait les obtenir rapidement.

Les députés ont reçu des lettres de psychiatres au sujet du traitement à réserver à ces meurtriers dangereux. Je voudrais citer une lettre que j'ai reçue de deux psychiatres de New Westminster, Colombie-Britannique:

Monsieur,

Nous vous écrivons pour vous recommander de voter en faveur du maintien de la peine capitale. Nous vous recommandons également d'user de votre influence pour vous assurer qu'elle soit appliquée quand il n'y a aucune circonstance atténuante pour justifier un sursis. Il faudrait envisager également d'autres méthodes plus humaines et acceptables que la pendaison.

J'ai soulevé la question à deux reprises à la Chambre. J'ai présenté une motion tendant à en envoyer la substance au comité permanent de la justice et des affaires juridiques où nous pourrions entendre des témoins et discuter d'autres méthodes que la pendaison. J'estime que si nous trou-

vions une méthode plus humaine d'exécuter un meurtrier, certains abolitionnistes reviendraient peut-être sur leur décision, mais malheureusement ma motion a été rejetée par les libéraux. Ces deux psychiatres ajoutent:

Nous sommes tous deux nés dans la région centrale du Canada où nous avons grandi. Nous sommes des psychiatres qualifiés et nous avons passé 25 ans à donner des entrevues et des traitements aux Canadiens de toutes les classes de la société. Nous estimons que nos antécédents et notre expérience nous autorisent à nous prononcer sur la question et que nous avons le devoir de le faire, à la fois à titre de spécialistes et comme devoir.

Voilà l'opinion de deux psychiatres, monsieur l'Orateur. Ils disent catégoriquement et clairement que la réadaptation est impossible dans bien des cas.

Un article paru récemment dans un journal relatait les observations de deux éminents psychiatres spécialistes en matière de criminels dangereux. Ces professionnels disent qu'il est préférable de pendre les meurtriers que d'instituer de longues peines d'emprisonnement sans espoir de libération conditionnelle. Le Dr Elliott Baker, auteur du programme ontarien de traitement des criminels déments à l'un de nos grands hôpitaux pour malades mentaux, et le Dr Barry Boyd, directeur médical de l'hôpital, se sont déclarés opposés à la peine de mort, mais ont dit que celle-ci était un moindre mal que des peines obligatoires allant jusqu'à 25 ans comme le propose le gouvernement fédéral.

Parmi les nombreuses communications que j'ai reçues ces dernières semaines au sujet de la peine de mort, beaucoup proviennent de gens qui sont d'avis que le Bill C-84 symbolise le laxisme qui, selon eux, menace leur sécurité. Pour bien des personnes, ce projet de loi symbolise une attitude de mollesse à l'égard du crime qui ne fait qu'encourager plus de violence. La grande majorité des Canadiens réclament un changement d'attitude et de direction.

Je tiens à dire clairement dès le début que je crois que la peine de mort doit être conservée pour tous les cas de meurtre prémédité et d'autres genres de meurtres d'une violence extrême. A plusieurs reprises, je me suis déclaré et prononcé pour le maintien de la peine de mort et mes observations d'aujourd'hui iront en ce sens. Selon certains, après presque une décennie de débat sur la peine de mort, on peut trouver dans le hantard tous les arguments imaginables pour ou contre la peine de mort. Peut-être cela est-il juste, mais le fait demeure que le nombre des meurtres augmente sans cesse et que le public n'est pas satisfait des solutions proposées par le gouvernement.

La conviction grandit de plus en plus chez les Canadiens que l'application de la peine de mort constitue l'un des moyens nécessaires pour renverser le laxisme de la dernière décennie. Tous les sondages nationaux ont en effet révélé que la grande majorité de la population est en faveur du maintien de la peine de mort, et notamment les sondages commandités par le gouvernement actuel. Or, au lieu de se demander pourquoi tant de gens réclament le rétablissement de la peine de mort, les abolitionnistes continuent d'en dénigrer les partisans. Les abolitionnistes devraient se demander pourquoi tant de citoyens honnêtes, respectables et respectueux de la loi veulent le maintien de la peine de mort. Ces gens ne sont pas cruels, mais ils sont